

7 - Exercice 2013 - Budget Principal - Affectation des résultats de l'exercice 2012 en application de la nomenclature M14

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur: Le Conseil Municipal vient de voter le compte administratif de la collectivité pour l'exercice 2012.

L'instruction budgétaire et comptable M14 stipule notamment que :

➤ le résultat de la section d'investissement de l'exercice écoulé ne constitue qu'un solde d'exécution du budget et fait l'objet d'un report pur et simple au budget d'investissement de l'exercice suivant. Si un autofinancement complémentaire de la section d'investissement a été prévu au budget précédent, c'est à l'occasion de l'affectation du résultat d'exploitation dudit exercice que se matérialisera l'inscription budgétaire et comptable réelle de celui-ci.

➤ les résultats de fonctionnement de l'exercice écoulé sont affectés par l'assemblée délibérante après le vote du compte administratif dudit exercice.

Tels que calculés dans le tableau ci-annexé, les résultats de l'exercice 2012 du Budget Principal sont les suivants :

↳ Section d'investissement

Réalisations 2012 :

Dépenses réalisées	- 125 506 034,18 €	
Recettes réalisées	+ 106 480 830,42 €	
	- 19 025 203,76 €	(1)

Restes à réaliser 2012 :

Dépenses à reporter	- 23 678 178,20 €	
Recettes à reporter	+ 22 383 697,96 €	
	- 1 294 480,24 €	(2)
Besoin d'autofinancement global (1)+(2)	- 20 319 684,00 €	

Le programme d'investissement 2012 fait apparaître au 31 décembre 2012 un besoin d'autofinancement complémentaire de 20 319 684 €.

↳ Section de fonctionnement

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2012 :

Dépenses réalisées	- 163 510 674,82 €	
Recettes réalisées	+ 191 999 557,46 €	
Excédent de fonctionnement	+ 28 488 882,64 €	

Il convient de rappeler que les résultats estimés de l'exercice 2012 ont été repris dans leur intégralité au Budget Primitif 2013 voté le 4 mars 2013.

Propositions

Les résultats définitivement arrêtés étant de même montant que les résultats estimés, le Conseil Municipal est invité à confirmer l'affectation reprise au Budget Primitif 2013, à savoir :

- 20 319 684 € à la couverture du besoin d'autofinancement du programme d'investissement 2012.

Cette opération s'est traduite par une ouverture de crédits en recettes de 20 319 684 € au chapitre 10.01/1068 CS 20200 et une réduction d'égal montant de l'excédent de fonctionnement.

- 8 169 198,64 € en résultat de fonctionnement reporté inscrit en recettes au chapitre 002.01/002 CS 20200.

Extrait du Compte Administratif 2012

II - PRESENTATION GENERALE	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	163 510 674,82	183 449 023,18
	Section d'investissement	109 790 758,12	106 480 830,42
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		8 550 534,28
	Report en section d'investissement (001)	15 715 276,06	
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		289 016 709,00	298 480 387,88

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	23 678 178,20	22 383 697,96
	TOTAL DES RESTES à réaliser à reporter en N+1	23 678 178,20	22 383 697,96

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	163 510 674,82	191 999 557,46
	Section d'investissement	149 184 212,38	128 864 528,38
	TOTAL CUMULE	312 694 887,20	320 864 085,84

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		23 678 178,20	22 383 697,96
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		5 833 697,96
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	5 101,00	16 400 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 496 935,39	
204	SUBVENTIONS EQUIPEMENT VERSEES	1 530 590,07	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 081 942,39	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	12 467 609,35	
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	96 000,00	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		150 000,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes aux recettes, certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes, certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

«**M. LE MAIRE** : C'est traditionnel. Quels sont ceux qui votent contre ? 5».

Après en avoir délibéré et sur avis (2 pour - 2 contre) de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (5 contre) décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 27 juin 2013.